

La Charte des participants au JURY du TOURNESOL

Préambule :

S'engager dans l'aventure du Tournesol, c'est d'une part affirmer l'importance et la nécessité de la culture dans la fabrication des idées politiques de notre temps, et de l'autre reconnaître et accorder à certaines troupes, à certains artistes ou à certains spectacles une mention particulière dans le travail d'éducation à l'écologie sociale et politique ainsi que d'accès à une critique citoyenne du monde tel qu'il va, comme l'Education Populaire en a longtemps organisé la défense et la promotion : le Prix Tournesol est à la fois une distinction et un encouragement, une mise en lumière et une marque d'éblouissement devant un travail d'artiste...

De plus, le Prix Tournesol fait écho à la charte du Off désirant « *encourager les pratiques les plus exemplaires, particulièrement en ce qui concerne les responsabilités civiles, économiques, sociales et environnementales de ses principaux acteurs.* »

Comme toutes les troupes et compagnies acceptant de concourir pour le Tournesol, qui ont leur charte, les membres et futurs membres du jury du Tournesol acceptent les modalités présentées dans cette charte-ci. Ils s'engagent à en appliquer strictement les conditions après la signature du document, et recevront dès lors une carte de membre valable pour le festival de l'année en cours, seul document officiel agréé pour participer au dit TOURNESOL.

* * * * *

1 – Spectacles à voir : Les participants au jury du Tournesol s'engagent en entrant dans ce jury à aller « voir » durant la durée du festival d'Avignon, et bien entendu avant la remise des prix, un minimum de 10 spectacles pour la catégorie de leur choix, et le plus possible dans au moins une seconde catégorie de spectacles (Tournesol « générique », Jeunes Pousses, Saltimbanques).

2 – Cotisation : Les participants au jury du Tournesol s'acquittent d'une cotisation pour adhésion temporaire à l'association 5'HOP, porteuse du prix Tournesol du spectacle vivant, ouvrant le droit à participation.

Après cotisation, les membres du jury reçoivent une carte nominative valide jusqu'à la phase finale des sélections, en principe en 2013 le 28 juillet, sur laquelle est apposée leur photographie.

Cette carte les autorise à se prévaloir du jury Tournesol et constitue en outre une preuve d'appartenance temporaire à l'association, permettant de les assurer dans le cadre de leur activité bénévole de membres du jury.

3 – Cette cotisation temporaire est fixée pour 2013 :

- pour un adhérent physique : à 25 € (prix moyen de deux spectacles du Off)
15€ si difficultés financières particulières
- pour une association : à 60 €,
lui permettant en outre de faire adhérer 1 de ses membres pour la représenter
- Idem pour un parti politique (60 € et adhésion d'un membre)

4 – Réunions de cadrage : Les membres du jury du Tournesol s'engagent à participer à trois réunions communes au minimum, à partir du début du festival, pour débattre des pièces vues ou à voir, et à remettre leur avis sur les pièces vues, dans les deux jours suivant leur passage, par mail ou par internet selon les modalités définies en commun pour l'année en cours, et inscrites dans le règlement Intérieur.

5 – Jury final : Dans le cas où les participants au Tournesol comme membres du jury ne satisfont pas aux deux conditions indiquées dans les articles 1 et 4 de la charte, ils ne pourront pas faire partie du jury final, donc des délibérations concernant le choix des nominés/lauréats. Leur avis comptera néanmoins bien entendu dans l'établissement des moyennes de notes obtenues par chacun des spectacles en course.

6 – Dans le cas contraire, lorsque le membre du jury a bien rempli ses devoirs de dit membre (nombre de spectacles vus, participation aux réunions de cadrage et de délibération...), il peut faire partie de l'équipe du jury final et fera en sorte de pouvoir participer à la soirée de désignation des lauréats.

7 – Fiche technique de notation : Chaque membre du jury s'engage à remplir la fiche technique de notation de chacun des spectacles vus (de 2 à 5 minutes par fiche, à rédiger si possible dans les minutes ou quelques heures qui suivent le spectacle) et à la transmettre dans les plus brefs délais, soit sous deux jours maximum, au(x) coordinateur(s)/trice(s) du prix.

8 – Respect de la charte : D'une manière générale, les membres du jury s'engagent en signant cette charte à respecter les modalités de fonctionnement du "Prix Tournesol" telles que définies dans le règlement intérieur.

Notamment, nul membre du jury ne s'adjoindra à titre gratuit des compagnes ou compagnons, amis ou connaissances n'ayant pas leur carte personnalisée, en les présentant comme membres du jury.

Cela est contraire au présent règlement et peut en outre pénaliser le véritable jury, certaines compagnies étant rationnées quant au nombre de places mises à disposition du Tournesol.

9 - Dans le cadre de ses activités pour le prix Tournesol, nul ne peut se prévaloir du prix Tournesol (dans les médias, sur internet, etc...) s'il n'en a l'autorisation expresse d'un membre du CA de l'association 5'HOP, porteuse du projet.

Notamment, les participants au « jury final » s'engagent à faire « *silence radio* » sur les résultats des délibérations issues des réunions de sélection des nominés puis des lauréats, le lendemain de chacune des deux sessions, et pour la délibération finale, jusqu'à la dernière minute de la remise des prix.

10 – Perte de la qualité de membre : Les membres ne respectant pas les règles édictées dans cette charte pourront se voir refuser la qualité de membre temporaire de 5'HOP, et par conséquent du jury du Tournesol, pour les éditions à venir ou pour l'édition présente en cas de manquement grave.

12 – A l'aune de l'expérience passée, on constate que cette manifestation engage ses participants au-delà parfois de ce qu'ils pensaient mettre d'eux mêmes dans l'aventure : sélectionner un spectacle fait appel à nos choix intimes, à nos goûts, à nos croyances et nos pensées philosophiques durables.... Voir un spectacle que l'on a adoré être rejeté par d'autres membres du jury constitue en soi une situation d'une possible et assez grande violence.

Aussi les présents membres du jury s'engagent préalablement à toujours « raison garder », à relativiser en toute circonstance pour eux les conséquences des choix du jury et à ne pas oublier qu'en somme, au final, et quel que soit l'enjeu pour le spectacle lui-même, il ne s'agit que d'une sorte de jeu, destiné à procurer du plaisir utile au plus grand nombre de participants, public, artistes et membres du jury.... en gardant la distance suffisante par rapport à son implication personnelle. Participer au tournesol consiste en fin de compte à ne perdre de vue ni l'aspect politique du Prix, ni en même temps la recherche primordiale de la qualité artistique...

Edicté par le Conseil d'administration de 5'HOP le 7 mai 2013,
Présenté et modifié par les membres du jury Tournesol
lors des réunions du 11 juin 2012, 14 décembre 2012 et 6 mai 2013
Pour 5'HOP, le président, JL Fauche

Date :

Nom du membre du jury :

Signature :